

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2013

L'an deux mil treize, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL, Maire.

Date de convocation : 20/06/2013.

Présents : Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. BOUCHON, CHALMIN, DESPRET, Mme GUILLEMOT, M. LECOCCQ, Mmes MEUNIER, POPY, THUARD et M. VERNIS.

Excusée : Mme BOBIER.

M. LECOCCQ a été élu secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme le Maire accueille et présente M. et Mme BOUGUIN venus, à sa demande, présenter leur projet de construction de poulaillers sur une parcelle située entre Lavau Rouge et le Petit Bouchet. Elle leur cède donc la parole.

M. et Mme BOUGUIN annoncent qu'ils ont donné leur départ, pour le 11 novembre 2014, de la ferme qu'ils exploitent à « la Michel Duray » à Bourbon l'Archambault, et qu'ils envisagent d'acquérir quelques hectares issus de la propriété de M. Thierry DESMOSTHENIS, au « Petit Bouchet » pour y implanter des poulaillers. Le projet consistera en la construction de quatre bâtiments susceptibles d'accueillir chacun 4 400 volailles destinées à la consommation. Les poulets seront amenés à maturité selon le cahier des charges « label » et disposeront d'un parcours enherbé d'environ 1ha par bâtiment, Tous les arbres existants seront maintenus. Un contrat sera passé avec la Sté THIVAT pour l'alimentation et avec les magasins Carrefour pour la commercialisation. La demande de permis de construire sera déposée dans les quinze jours qui viennent et, si le projet est accepté, M. et Mme BOUGUIN emménageront à la place de M. DEMOSTHENIS en novembre 2014.

M. et Mme BOUGUIN échangent encore quelques instants avec les élus puis prennent congé.

Mme le Maire sollicite alors l'avis du Conseil sur ce projet. A l'exception de deux membres qui s'abstiennent, le Conseil émet un avis unanimement favorable.

TRAVAUX EN COURS OU A PREVOIR :

Chemin du Lieu Belin : Suite à une nouvelle visite sur place de la commission de voirie, il a été décidé de dévier les eaux pluviales vers la gauche du chemin, en descendant. D'autres travaux étant également à prévoir au « Mont », le syndicat intercommunal de voirie d'Ygrande a été sollicité pour devis.

Stade municipal : L'éclairage a fait l'objet d'un contrôle, ce mercredi 26 juin, et une demande de confirmation de classement a été déposée. Concernant l'entretien futur de l'aire de jeu, celui-ci ne sera plus assuré par l'association sportive de Saint-Plaisir qui jouera désormais dans sa propre commune aussi, la question du remplacement du tracteur-tondeuse volé se pose-t-elle. Après échange de vues, les membres sont plutôt favorable à l'achat d'un matériel d'occasion et chargent Mme le Maire de se renseigner auprès des concessionnaires locaux.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Mme le Maire fait part du départ de Mme Elodie SALAT et de l'attente de nomination d'un(e) nouvel(le) enseignant(e).

CONVENTION DE PARTENARIAT A PASSER AVEC LE CENTRE SOCIAL ADEQUAT :

Après avoir entendu lecture de ce projet de convention, le Conseil Municipal en approuve les termes et autorise Mme le Maire à le signer.

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

A l'issue de la présentation de ce rapport retraçant l'activité du service pour l'année 2012, le Conseil Municipal adopte ce document à l'unanimité.

AFFAIRES COMMUNAUTAIRES :

MODIFICATION STATUTAIRE N° 1 - RAM et halte garderies itinérantes intervenant sur le territoire communautaire :

Mme le Maire rapporte la procédure de modification statutaire engagée par la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais lors de sa séance du 21 mai dernier.

Dans un premier temps et à partir du 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes souhaite adhérer aux RAM et halte garderies itinérantes compétentes sur son territoire, et créer une nouvelle structure d'accueil à Bourbon l'Archambault, qu'elle gèrera par la suite, de même que celle de Saint Menoux, qui deviendrait communautaire.

Mme le Maire précise que deux procédures de modifications statutaires sont engagées pour adopter ces prises de compétences et donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais relative aux soutiens aux RAM et halte garderies itinérantes sur le territoire communautaire.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, approuve la modification suivante des statuts de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais et la prise de compétence à partir du 1^{er} janvier 2014 :

C – Compétences facultatives

(...)

e) Crèches communautaires, RAM et halte garderies itinérantes

- * Soutien aux Relais Assistantes Maternelles (RAM) intervenant sur le périmètre de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais.
- * Soutien aux haltes garderies itinérantes intervenant sur le périmètre de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais.

Les autres articles restent inchangés.

MODIFICATION STATUTAIRE N° 2 - Crèche communautaire :

Mme le Maire donne ensuite lecture de la délibération relative à la création d'une crèche communautaire et invite le conseil municipal à s'exprimer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la modification suivante des statuts de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais et la prise de compétence suivante :

C – Compétences facultatives

(...)

e) Crèches communautaires, RAM et halte garderies itinérantes

- * réalisation d'une crèche nouvelle à vocation communautaire à Bourbon l'Archambault.

Les autres articles restent inchangés.

RALLYE TOURISTIQUE EN BOCAGE BOURBONNAIS :

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de contribuer à la dotation de ce rallye automobile, programmé par l'Office de Tourisme de Bourbon l'Archambault le dimanche 21 juillet prochain, et charge Mme le Maire d'offrir une invitation pour deux personnes au restaurant local du Chuchal.

MANIFESTATIONS DIVERSES A VENIR :

Mardi 23 juillet, 9h30 : Journée découverte de la commune organisée par l'Office de Tourisme.

Vendredi 26 juillet, 20h30 : Représentation théâtrale donnée par la Compagnie 3^{ème} acte.

Nuit des Fers de Lances : C'est finalement le vendredi 1^{er} novembre que se tiendra la prochaine édition de cette soirée musicale. Comme d'habitude, la commune financera les frais de communication et l'ampérage du compteur électrique de la salle des fêtes sera augmenté, le temps de la manifestation, aux frais de l'association organisatrice « Sonic Ladyland ».

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés et personne ne sollicitant la parole, la séance est levée.